



DÉCISION du MAIRE n° 125 / 2024
Portant réalisation d'un emprunt d'un montant de 3.550.000 euros
auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes

Direction des Affaires Financières et Juridiques

Le Maire d'Aix-les-Bains,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 3°,

VU la délibération du 28 mai 2020 portant délégations données au maire par le Conseil Municipal,

VU le Budget 2024,

CONSIDERANT que la Ville, pour couvrir ses besoins de financement de la section investissement, doit recourir à un emprunt de 3.550.000 euros,

Après avoir consulté les établissements bancaires partenaires de la Ville et vu l'offre de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes en date du 15 novembre 2024,

DÉCIDE

Article premier : De contracter, auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, un emprunt de 3.550.000 euros, dans les conditions suivantes :

Score Gissler	:	1A
Montant du financement	:	3.550.000,00 euros
Durée d'amortissement	:	25 ans
Objet du contrat de prêt	:	financer les investissements 2024
Taux d'intérêt annuel	:	taux fixe à 3,26 %
Périodicité	:	trimestrielle
Amortissement	:	progressif
Mise à disposition des fonds	:	quelques jours après la signature du contrat
Commission d'engagement	:	0,10 % du montant financé
Base de calcul des intérêts	:	30 / 360
Remboursement anticipé	:	possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

Article 2 : Le directeur général des services et le responsable du service de gestion comptable de la Ville d'Aix-les-Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Aix-les-Bains, le 22 novembre 2024.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Renaud BERETTI
Maire d'Aix-les-Bains



« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 28.11.2024 »

29 NOV. 2024

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Décision du maire n° 125 / 2024 portant réalisation d'un emprunt d'un montant de 3.550.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes**

.....
Date de décision: **22/11/2024**

Date de réception de l'accusé **28/11/2024**

de réception :

.....
Numéro de l'acte : **DEC1252024**

Identifiant unique de l'acte : **073-217300086-20241122-DEC1252024-AU**

.....
Nature de l'acte : **Autres**

Matières de l'acte : **7 .3 .1**

Finances locales

Emprunts

Emprunts

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

.....
Nom du fichier : **SD24_130 Décision 125 - Emprunt.pdf (99_AU-073-217300086-20241122-DEC1252024-AU-1-1_1.pdf)**